



DEL- 2022 - 022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17**

OBJET :

**REHABILITATION
D'UN BATIMENT
COMMUNAUX**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 31 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M BOUCHEREAU

SECRETAIRE : Mme FONTENEAU C.

Deux propositions d'aménagement sont possibles pour l'appartement au-dessus de la mairie, soit un T2 ou un T3. Le cout de l'opération serait entre 147 000 et 165 000 €.

Il est proposé par la commission bâtiment de s'occuper entièrement de ce projet en le finançant et en proposant à la location pour la réalisation du T3. La commune pourrait obtenir une subvention d'au moins 50% pour cette opération.

Après réflexion, le conseil municipal à 15 pour et 2 abstentions :

- **Approuve** le projet présenté par la commission de prendre ce projet à la charge de la commune
- **Autorise** M le Maire à signer tout document se rapprochant de cette affaire.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 5 AVR. 2022

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le :**

05 AVR. 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

